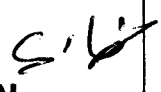


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/06/2025 - 11139 - 2022 B 00970 - 910 258 151 - AATHI ALIMENTATION

11139

TRIBUNAL DE COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS		(2025) N° 2065	
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AATHI ALIMENTATION 37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 95410 GROSLAY			
SIRET	91025815100018		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 95410 GROSLAY			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
		SIRET	
B ACTIVITE			
Activités exercées	ALIMENTATION GÉNÉRALE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	6 278	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art.44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	
Zone France Ruralités Revitalisation (FRR) art.44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art.44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art.44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	
SII cotée	Zone de développement prioritaire art.44 septdecies	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou COM, un CI représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE			
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr			
Noms, adresses et téléphones :			
Du professionnel de l'expertise comptable :			
Du conseil :			
Du CGA ou du viseur conventionné :			
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur :			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant :	
		Date: 11052025 Lieu: GROSLAY	
		Qualité et nom du signataire: M. SINNARASA Logathas, Gérant	
		Signature: 	
ECF	Prestataire	AATHI ALIMENTATION 37, rue du Général Leclerc 95410 Groslay R.C.S. PONTOISE : 910 258 151	

AATHI ALIMENTATION (SIREN: 910258151) — 11/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e		
			f		
			g		
			h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

J RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS(en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	50 142	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS
----------	--

	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus délivrés	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
AATHI ALIMENTATION 37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 95410 GROSLAY		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
91025815100018	4711B	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	6 278
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $42\,500 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	6 278
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		6 278

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

4711B

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(d)
% de participation
détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(b)
% de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

% de participation
concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **AATHI ALIMENTATION**Néant * ☐Adresse de l'entreprise **37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 95410 GROSLAY**SIRET **9 1 0 2 5 8 1 5 1 0 0 0 1 8**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3		
				Net		Net		
				3		4		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions					
		1	2					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	20 000	012		20 000	20 000	
	{ Fonds commercial*							
	{ Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	2 450	030	840	1 610	1 890	
	Immobilisations financières* (1)	040	3 433	042		3 433	3 344	
Total I (5)		044	25 883	048	840	25 043	25 234	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
	Marchandises*	060	8 447	062		8 447	6 125	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068		070			
			{ Autres* (3)	072		074		111
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	43 722	086		43 722	23 875	
	Charges constatées d'avance*	092		094				
	Total II	096	52 169	098		52 169	30 110	
Total général (I + II)		110	78 052	112	840	77 212	55 344	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000		1 000		
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131		132				
	Report à nouveau	134	13 942	5 522				
	Résultat de l'exercice	136	5 336	8 420				
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142	20 278	14 942				
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	18 238	13 462				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :	169	2 158	172	14 193	2 438		
	Comptes courants d'associés	173	24 502	24 502				
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176	56 934	40 402				
Total général (I + II + III)		180	77 212	55 344				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	89		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AATHI ALIMENTATION (SIREN: 910258151) — 11/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AATHI ALIMENTATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant * ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	325 923	243 133				
	Production vendue	{	biens		215	214						
			services*		217	218	921	838				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222					
	Production immobilisée*				224							
	Subventions d'exploitation reçues					226						
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	0	1				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	326 844	243 971				
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	219 653	166 437				
	Variation de stock (marchandises)*					236	(2 322)	(1 226)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	1 825					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	45 228	40 324				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE*	243	1 150	)	244	1 150	1 517				
	Rémunérations du personnel*					250	49 653	26 006				
	Charges sociales					252	4 210	728				
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI	255			)	254	280	280				
	Dotations aux provisions					256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262							
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
	Total des charges d'exploitation (II)					264	319 677	234 066				
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 167	9 906				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280						
	Produits exceptionnels (IV)					290						
	Charges financières (V)					294	889					
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300						
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	942	1 486				
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	5 336	8 420				
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	5 336	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles*					322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	942					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (art. 44 octies A)	987	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 (duodécies)	991	342				
	France Ruralités Revitalisation (PRR) (art. 44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	Basins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Créance report en arrière du déficit	346	350			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	6 278	354		
						Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)					356						
	Déficits antérieurs reportables : *					dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	6 278	372			
						Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2025Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AATHI ALIMENTATION

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	20 000	402		404		406	20 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	2 100	452		454		456	2 100	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	350	472		474		476	350	
Immobilisations financières		480	3 344	482	89	484		486	3 433	
TOTAL		490	25 794	492	89	494		496	25 883	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	420	542	210	544		546	630
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	140	562	70	564		566	210
TOTAL		570	560	572	280	574		576	840

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme				
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AATHI ALIMENTATION

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques mat. et outillage	730		735
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
	dont cotisations facultatives Madelin		381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée		374	30 320
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	28 410
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

AATHI ALIMENTATION (SIREN: 9102568151) — 11/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

AATHI ALIMENTATION				Néant * ☐	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	326 844
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	326 844
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	0
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	221 478
Variation négative des stocks				145	(2 322)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	18 617
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	237 772
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)				137	89 072
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).				117	89 072
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	326 844	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026		0	
Période de référence		024	01012024	160	31122024
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

AATHI ALIMENTATION (SIREN: 910268151) — 11/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

9 1 0 2 5 8 1 5 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AATHI ALIMENTATION

ADRESSE (voie)

37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

CODE POSTAL

95410

VILLE

GROSLAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SINNARASA Prénom(s) LOGATHAS

Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 24/08/1978 N° Département 99 Commune KANKESANTHURAI Pays SRI-LANKA

Adresse : N° 72 Voie RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Code Postal 95410 Commune GROSLAY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille ARULANANTHASOTHY Prénom(s) PARTHEEPAN

Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 06/07/1992 N° Département 99 Commune JAFFNA Pays SRI-LANKA

Adresse : N° 20 Voie RUE CORNOUILLETS

Code Postal 95240 Commune CORMEILLES EN PARISIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

9 1 0 2 5 8 1 5 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AATHI ALIMENTATION

ADRESSE (voie)

37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

CODE POSTAL

95410

VILLE

GROSLAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise AATHI ALIMENTATION

du 01012024

Adresse 37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 95410 GROSLAY

au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyage et de déplacement (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables 10
- de l'exercice 2024 (total col. 9 + total col. 10) 10	- de l'exercice 10 2024
- de l'exercice précédent 10	- de l'exercice précédent 10

Nom et qualité du signataire M. SINNARASA Logathas, Gérant

À GROSLAY

le 11052025

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

S. S.
AATHI ALIMENTATION
37, rue du Général Leclerc
95410 Groslay
R.C.S. PONTOISE : 910 258 151

AATHI ALIMENTATION (SIREN: 910258151) — 11/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30/05/2025

AATHI ALIMENTATION

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 1 000 €

37 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC

95410 GROSLAY

910 258 151 RCS PONTOISE

L'an deux mille vingt-cinq le trente mai à quatorze heures, les membres de la société se sont réunis au siège de la société sur convocation du gérant en date 16/05/2025.

L'assemblée est présidée par Monsieur SINNARASA Logathas en sa qualité de gérant.

Le président constate que tous les membres sont présents et déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2024
- approbation des comptes et affectation des résultats ;
- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'inventaire ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration. Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024. En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2024 de la manière suivante : affectation de la totalité du bénéfice de 5 336 € réalisé dans le compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président.

Fait à Groslay, le 30/05/2025



SINNARASA Logathas,

AATHI ALIMENTATION
37, rue du Général Leclerc
95410 Groslay
R.C.S. PONTOISE : 910 258 151